



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 septembre 2020 à 20h30

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DABOUIS N., DOMINGO J.D, LAUBRAY J., PICHEYRE V, .PUJOL D, VAILLS S.

Procurations : M. MIRAN P. donne procuration à M. BRILLARD M, Mme BADIE F. à M. PUJOL D., et M. PETITQUEUX P. à M. VAILLS S.

Séance présidée par Monsieur Serge VAILLS

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PICHEYRE

Séance à huis clos.

La séance ouvre à 20h35

Ordre du jour

1. Validation du Compte rendu du CM du 29/07/2020
Validé après intégration des membres du futurs CA d'Administration de la RMSL.

2. Validation du Compte rendu du CM du 26/08/2020
CR non validé 6 voix pour et 5 voix contre.

3. Délégations données au Maire
Délibération déjà prise en Conseil Municipal, la Préfecture nous demande des précisions sur les alinéas 11,15 et 17.
Au point 11 on rajoute notaire « simple ».
Au point 15 on rajoute la délimitation du périmètre « urbain simple ».
Au point 17 on rajoute un montant maximum de 10 000€ concernant les assurances.
Voté à l'unanimité.

4. Désignation du représentant de la commission des Listes électorales
Pas de vote pour ce point.

5. Désignation des délégués aux Neiges catalanes
Rajout de 2 membres pour cette délibération déjà prise sous le N° 2020-D034.
Les délégués sont :
Titulaire : - Mme. BADIE F.
 - M. LAUBRAY J.
Suppléants : -M.BRILLARD M.
 -M.PETITQUEUX P.

6. Validation des RPQS Assainissement et eau potable de Formiguères

La réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Voté à l'unanimité.

7. Validation des RPQS Eau potable et assainissement de Villeneuve de Formiguères

La réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Voté à l'unanimité.

8. Cession de la Snowlicious – Changement intitulé société- Délibération N°2020-D019B

Délibération déjà prise sous le N° 2020-D019B. Seul le tiers a été changé pour émettre le titre au nom de la Société Le Barbotin au lieu de LACOMBE.

9. Recrutement nouveau directeur régie RMSL -Huis clos

Débat à huis clos.

5 Voix contre et 6 voix Pour

Questions diverses –

Commissions à mettre en place rapidement.

Bâtiment de l'école, projet de tiers -lieux à envisager très rapidement car plusieurs demandes d'entreprises intéressées.

Mme MARASSE demande que l'on retire l'algéco dans la cour de l'école.
Réaffectation quelque part, à réfléchir ?

A l'unanimité tout le monde est d'accord pour le retirer dans un délai de 1 an maximum.

Des demandes des habitants de Villeneuve sur le problème d'éclairage public et la volonté d'éteindre toute la nuit. Un arrêté a été pris avec les horaires suivants Extinction de 23h à 05h pour Villeneuve et de 00h à 05h pour Formiguères hors période scolaire.

Désignation des représentants de l'Association des Terres Agricoles Matemale et Formiguères : M. VAILLS et M. DOMINGO.

Fin de la séance à 22h30.